

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 2 décembre 2015, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :
Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
Laurent PROULX
Myriam RÉGNIER (par conférence téléphonique)
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

Est absente : France HAMEL

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :
Véronique JOBIN, secrétaire générale adjointe
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 15-133

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite ensuite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2015

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 15-134

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 11 novembre 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Autorisation d'une dépense supplémentaire - services professionnels d'actuaire

CONSIDÉRANT que le 13 décembre 2013, par sa résolution n° 13-169, le conseil d'administration du RTC attribuait un contrat pour les services professionnels d'une firme d'actuaire à AON Hewitt, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2014, plus une option de renouvellement pouvant aller jusqu'à deux (2) ans, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2015, des travaux supplémentaires ont été requis à AON Hewitt dans le but d'accompagner le RTC dans l'exécution de ses obligations légales découlant de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi 15) et qu'en 2016, des études supplémentaires devront également être réalisées en lien avec cette même Loi;

Résolution 15-135

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 111 710,03 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour les services professionnels de la firme d'actuaire **AON Hewitt**, dans le cadre de la durée initiale du contrat attribué par la résolution n° 13-169, soit jusqu'au 31 décembre 2016, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-20-01-011-810-83100, 1-40-01-011-810-83100, 1-40-43-431-810-83100, 1-40-45-450-810-83100, 1-40-42-420-810-83100, sous réserve de l'adoption du budget pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

5. Modification de parcours – 4 et 36

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-136

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu :

- de modifier le tracé des parcours 4 et 36 dans l'arrondissement La Cité-Limoilou, et ce, à compter du 27 février 2016, le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du présent bordereau pour valoir comme partie intégrante de la présente recommandation;
- de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification.

Adoptée à l'unanimité

6. Modification de parcours – 255, 355 et 555

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-137

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu :

- de modifier le tracé des parcours 255, 355 et 555 dans l'arrondissement Beauport, et ce, à compter du 27 février 2016, le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du présent bordereau pour valoir comme partie intégrante de la présente recommandation;
- de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification.

Adoptée à l'unanimité

7. Attribution de contrat – fourniture d'équipements et de produits d'entretien

Résolution 15-138

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu :

- d'attribuer un contrat pour la fourniture d'équipements et de produits d'entretien à **Emballage Jean Cartier inc.**, pour une dépense n'excédant pas 136 574,04 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence totale de 20 %, pour une période de trois (3) ans débutant le 3 décembre 2015, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;
- d'attribuer un contrat pour la fourniture d'équipements et de produits d'entretien à **Produits Sany inc.**, pour une dépense n'excédant pas 9 770,14 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence totale de 20 %, pour une période de trois (3) ans débutant le 3 décembre 2015, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;

les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-150-15110, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

8. Convention cadre pour divers achats regroupés 2016

CONSIDÉRANT que, depuis quelques années, les sociétés de transport, membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), optimisent leur pouvoir d'achat en procédant à des achats regroupés de pièces, fournitures et divers services pour autobus urbains;

CONSIDÉRANT que ces sociétés de transport ont, par souci d'améliorer l'efficacité de leurs processus, décidé de se doter d'une convention-cadre pour les achats regroupés devant être effectués en 2016;

Résolution 15-139

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'autoriser la signature de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2016 de pièces, fournitures et divers services pour autobus urbains, de même que les mandats et dépenses s'y rattachant, le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du document n° 8 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9. Dépôt du budget pour l'exercice financier 2016 et production du programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2016-2017-2018

CONSIDÉRANT les articles 116, 119, 132 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-140

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu :

- *de déposer pour adoption, au conseil d'agglomération de Québec, le budget pour l'exercice financier du RTC débutant le 1^{er} janvier 2016 et de le transmettre au ministre des Transports et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;*
- *de produire le programme des immobilisations du RTC pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018, de transmettre, pour approbation, ce programme au conseil d'agglomération de Québec, et d'en transmettre copie au ministre des Transports;*

le tout, tel que détaillé aux documents déposés en séance de travail des membres du conseil d'administration le 1^{er} décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

10. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

11. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

12. Levée de l'assemblée

Résolution 15-141

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 17 h 56.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Véronique Jobin, secrétaire générale adjointe